

Merci de nous téléphoner au préalable !

A.P.S.S.E. des Hortillonnages

Reconnue d'Utilité Publique

(Décret du 28/02/1991)

54 Boulevard Beauvillé

80000 AMIENS

Formulaire d'Option

(Ceci n'est pas un bon de commande)

☎ 03.22.92.12.18

📠 03.22.80.92.12

Mail : contact@leshortillonnages.fr

Tarifs 2021

VISITES ACCOMPAGNEES DES HORTILLONNAGES

Raison Sociale de l'Organisme :

Nom et adresse du Responsable délégué pour l'excursion :

M.

.....



Mail :



:

Nombre de personnes en excursion : Nbre de barques :

Visite prévue le :

Heure de départ souhaitée :

9 h 00

10 h 00

11 h 00

13 h 30

14 h 15

15 h 00

16 h 00

17 h 00

18 h 00

Sauf l'après-midi des week-ends, des jours fériés et des mois de Juillet et Août

Tarifs et conditions de réservations :

- adultes à partir de 17 ans : 60,00 € la barque de 12 adultes
- adolescents de 11 à 16 ans : 55,00 € la barque de 11 ados et 1 adulte
- enfants jusqu'à 10 ans : 40,00 € la barque de 10 enfants et 2 adultes
ou 11 enfants et 1 adulte

Au tarif groupe s'ajoute une redevance de 1€ par personne de plus de 11 ans, et 0,50€ par personne entre 3 et 10 ans.

Le nombre de places assises dans les barques de l'Association est limité à 12 personnes.

Le versement d'un acompte pour réservation ferme sera exigé.

Lu et approuvé

A Le

A.P.S.S.E des Hortillonnages
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret d 28/01/1991)
Siège social, permanence :
54 Bd Beauvillé
80000 AMIENS
☎ 03.22.92.12.18

**PROMENADES EN BARQUES
(CONDITIONS DE RESERVATION)
Année 2021**

Chaque année, du 1^{er} avril au 31 octobre, l'Association est en mesure d'organiser des promenades de 45 mn en barques dans les Hortillonnages aux conditions suivantes :

Art. 1 : Nombre de passagers

L'Association dispose de 12 bateaux règlementaires. Selon les règles de sécurité imposées par les Services de la Navigation les passagers sont répartis comme suit :

Groupes adultes ou familles :	12 personnes par bateau
Groupes ados. de 11 à 16 ans :	11 ados et 1 accompagnateur
Groupes enfants jusqu'à 10 ans :	10 enfants et 2 accompagnateurs Ou 11 enfants et 1 accompagnateur

Art. 2 : Groupes

1 ou plusieurs groupes peuvent embarquer simultanément en application de l'article 1.
La réservation se fait avec un nombre de barques entier.

Art. 3 : Embarcadère

Se présenter : au 54, Boulevard Beauvillé – 80000 AMIENS.
Téléphone : 03.22.92.12.18
Fax : 03.22.80.92.12
Mail : contact@leshortillonnages.fr

Nos lignes téléphoniques étant très sollicitées en pleine saison, il est conseillé d'appeler de 8h 30 à 12 h.

Art. 4 : Heures des promenades guidées et commentées

Le matin : 9 h 00 – 10 h 00 – 11 h 00
L'après-midi : 13 h 30 – 14 h 15 – 15 h 00 – 16 h 00 – 17 h 00 – 18 h 00

Art. 5 : Aucune réservation de groupes ne pourra être prise en considération pour les après-midi des :

- week-end
- jours fériés
- mois de Juillet et Août

Art. 6 : Durée des promenades

Le parcours en barques dure 50 minutes.

Nous vous informons que tout groupe en retard verra sa promenade écourtée dans le but de respecter les horaires ; si le planning des réservations le permet, la visite pourra s'effectuer comme prévue initialement.

Art. 7 : Option

Toute option enregistrée restera valable 25 jours avant la visite prévue. Passé ce délai, nous ne vous garantissons pas de conserver l'option.

Art. 8 : Réservation et participation financière

Suite à l'option enregistrée dans notre planning, un acompte devra nous être versé dans un délai de 15 jours suivant la date d'option afin de confirmer ferme et définitive votre réservation.

A titre d'exemple :

Option notée par téléphone :	le 1 ^{er} avril
Confirmation réservation :	le 15 avril

- pour une réservation de 1 à 5 barque(s), un acompte d'1 barque est demandé :

* groupes adultes :	60,00 €
* groupes ados. :	55,00 €
* groupes enfants :	40,00 €

- pour une réservation de plus de 5 barques : un acompte de 2 barques est demandé :

* groupes adultes :	120,00 €
* groupes ados. :	110,00 €
* groupes enfants :	80,00 €

Au tarif groupe s'ajoute une redevance de 1€ par personne de plus de 11 ans, et 0,50€ par personne entre 3 et 10 ans.

Art. 9 : Annulation

Toute réservation annulée au moins 15 jours avant la promenade sera prise en considération : l'acompte vous sera donc remboursé.

Si les délais d'annulation ne seront pas respectés l'acompte restera acquis à l'Association.

Art. 10 : Annulation partielle

Si la réduction du nombre de barques réservées intervient au moins 10 jours avant la date arrêtée pour la promenade, aucune pénalité ne sera exigée.

Par contre, à moins de 10 jours, la répartition des visiteurs se fera sur le nombre de barques prévu initialement et la totalité de la prestation sera due.

Le
(Mention « lu et approuvé »)

Signature,